



ISSN 2268-493X

ISSN en ligne 2268-4948

## Entretien avec Daniel Coste à propos du *Dictionnaire de Didactique des Langues*, à l'occasion de son quarantième anniversaire

**Clara Ferrão Tavares (CFT)**  
**Daniel Coste (DC)**

**Clara Ferrão Tavares (CFT)** - Le *Dictionnaire de didactique des langues*<sup>1</sup> (DDL) souffle ses quarante bougies... mais se maintient - contre vents et marées... parfois - comme un référentiel scientifique sur les plans de l'enseignement-apprentissage des langues et de la recherche correspondante. Dans la préface du DDL, Robert Galisson et vous-même souligniez - et nous vous citons - «ce dictionnaire aurait dû être non seulement un outil commode mais aussi une machine de guerre». Quatre décennies révolues, le DDL a-t-il répondu au défi ?

**Daniel Coste (DC)** - Il s'agissait en effet d'un défi. André Reboullet, rédacteur-en-chef de la revue *Le français dans le monde* et initiateur du projet de dictionnaire dès le début des années 1970, voulait que cet instrument lexicographique soit un outil pratique pour les professeurs de français, facilitant notamment aux enseignants la lecture des articles de la revue qui faisaient état de concepts ou de domaines nouveaux ou spécialisés. Cette visée initiale n'a pas été perdue de vue, mais s'est trouvée en partie détournée ou complétée au profit, non pas vraiment d'une « machine de guerre », mais d'un espace d'affirmation d'un territoire autonome.

Avec une certaine évolution de la désignation de cet espace : quasiment jusqu'à la publication, le titre devait être non plus « Dictionnaire pour le professeur de français langue étrangère », mais « Dictionnaire de linguistique appliquée et de méthodologie de l'enseignement des langues ». Au dernier moment, Robert Galisson et moi avons décidé d'intituler l'ouvrage « Dictionnaire de didactique des langues » (DDL). Le choix n'avait rien d'indifférent. Alors que le titre long joignant linguistique appliquée et méthodologie inscrivait une forme de transition entre une perspective applicationniste et une focalisation plus spécifique, la dénomination « didactique des langues » revendique un positionnement propre. Il est difficile de se prononcer aujourd'hui sur la portée de l'option prise. La didactique des langues a un lieu reconnu comme discipline constituée, mais, en France et sous l'angle institutionnel, le recoupement avec le FLE continue à entretenir un certain flottement. En 1986, dans le numéro 64 des ELA (*Etudes de Linguistique Appliquée*), « Priorité(s) FLE », Louis Porcher, donne un article, « Priorités institutionnelles », qui après la création

des filières universitaires de FLE, met résolument l'accent sur le français ; Robert Galisson, dans ce même numéro, dresse un « Eloge de la didactologie/didactique des langues et des cultures (maternelles et étrangères) ». Dès 1974 (avant la parution du DDL), Louise Dabène avait créé à Grenoble un Centre de didactique des langues et elle a été, en 1989, à l'origine de l'Acedle (Association des chercheurs et enseignants didacticiens des langues étrangères). Mais aujourd'hui encore, en France, les postes universitaires sont plus créés pour le FLE et sous l'égide des sciences du langage, plus que sous des intitulés de didactique des langues. En un sens, cette même fluctuation (qui n'a rien de futile) habitait aussi le DDL, dont les auteurs sont ou ont été, à l'époque, presque tous membres du Crédif ou du Belc, organismes-pilotes dans le domaine du FLE. Je note que le dictionnaire qui a succédé, en France, au DDL est, en 2004 et avec un propos plus ciblé, le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, porté par l'Asdifle (Association de didactique du FLE) et dirigé par Jean-Pierre Cuq. Et je relève qu'un projet actuellement en cours de construction au DILTEC de l'Université Paris 3 - Sorbonne nouvelle, sous la responsabilité de Valérie Spaëth et de Corinne Weber, mise sur un outil entièrement numérisé en ligne.

**CFT** - Dans les années 1980, notamment dans le cadre des séminaires de DEA, les étudiants de Robert Galisson ont procédé à la production de textes définitifs de notions, de termes et de concepts pour une édition renouvelée du DDL. Nous avons développé, nous-même, la notion d'*autonomie* et, dans le cadre dudit projet, nous avons trouvé un papier un peu jauni avec une liste de vedettes alors nouvelles, telles que *suggestopédie*, *proxémique*, *kinésique*, *jeu de rôles*. Toutefois, cette édition renouvelée n'a jamais vu le jour. Pourquoi au juste ?

**DC** - Pourquoi le DDL n'a-t-il pas connu de refonte ou d'édition remaniée, actualisée ? Les raisons sont multiples et les réponses difficiles. Il en est tenant aux circonstances. Quand la question est évoquée, une dizaine d'années après la publication, tant par l'éditeur qu'entre les co-directeurs que Robert Galisson et moi étions, nombre des auteurs premiers ne sont plus dans les mêmes lieux institutionnels et ont d'autres fonctions et responsabilités ; cette dispersion n'est pas encore compensée, ainsi qu'elle le serait aujourd'hui, par des formes de télétravail avec transmission et révision de textes sous forme de fichiers numériques ; très peu nombreux sont celles ou ceux qui, comme Robert, seraient en mesure d'inviter des étudiants de troisième cycle à réfléchir sur de nouveaux termes et à produire des premières versions de définitions... Mais l'essentiel, à mon avis, est à chercher ailleurs : très directement dans ce qu'abordait ma réponse précédente. D'une part, un dictionnaire de didactique des langues ne pouvait plus se faire le vecteur de transmission d'une linguistique appliquée (structurale plus que générative), mais devait

intégrer des apports tenant plus aux dimensions discursives, pragmatiques, socio-linguistiques de l'enseignement / apprentissage des langues et devait développer toute une partie culturelle, peu présente dans le volume de 1976. D'autre part et surtout, il aurait fallu sortir de la relative ambiguïté entre FLE et didactique des langues et, à partir du milieu des années 1980, on approchait du moment où, avec la visée d'une plus grande diversification dans l'offre et la prise de langues en contexte scolaire, le plurilinguisme allait devenir un point de focalisation et on sait ce qui s'en suivit. Au fur et à mesure que les années passaient et que le caractère à la fois daté et incomplet du DDL devenait de plus en plus manifeste, il devenait aussi de plus en plus évident qu'une simple révision ne suffirait pas et qu'il fallait tout reprendre « à la base » et remplir véritablement ce que le titre du dictionnaire annonçait, au moment ultime où il avait été choisi. Or, la didactique des langues se trouvait en pleine interrogation et en pleine évolution, ainsi qu'en avait témoigné en 1987 le colloque interlangues organisé par le Crédif et coordonné par Denis Lehmann « Didactique des langues ou didactiques de langues : transversalités et spécificités ». Cela dans cette même période de parution du numéro des ELA, mentionné tout à l'heure, où apparaissaient les différences de positionnement entre Louis Porcher et Robert Galisson et où ma propre orientation m'éloignait plus de la didactique des langues que de la diffusion du français langue étrangère. Ce qu'il faut peut-être se demander aujourd'hui, c'est pourquoi une autre équipe, une autre génération n'a pas repris le flambeau ou plutôt, n'en a pas allumé un autre au plein titre d'une didactique transversale des langues. Le *Dictionnaire du français langue étrangère et seconde*, déjà cité, se donne un champ plus délimité et tant le *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme* (Zarate, Lévy & Kramersch, dir., 2008) que le *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures* (Blanchet & Chardenet, dir., 2011 et 2014) diffèrent profondément, quant au mode de traitement des notions et au public visé, de ce qu'avait été le DDL, même si, considérés ensemble, ils proposent - jusque dans leurs divergences - de très riches instruments réflexifs et prospectifs pour le domaine désormais multiforme de la didactique des langues et des cultures.

**CFT** - Compte tenu que l'on parle aujourd'hui, par exemple, de *didactique des langues*, *didactiques des langues et des cultures*, *didactologie des langues-cultures*, *didactique du plurilinguisme*, *didactique de l'intercompréhension...*, comment peut-on ou doit-on saisir actuellement le DDL dans la pluralité du champ dont il se réclame ?

**DC** - Les différentes désignations témoignent des déplacements et des incertitudes de frontières que connaît le domaine qui nous concerne. Il est très difficile de penser aujourd'hui la didactique d'une langue particulière en l'isolant des langues

qui ont place et cours dans les environnements et usages de cette langue et en la séparant, quant à son enseignement et à son apprentissage de ce que sont les ressources langagières et le répertoire de celle ou celui qui apprend. D'une certaine manière, ce dont nous avons besoin, c'est d'une didactique de la pluralité et de la diversité linguistique et culturelle. En dépit de son intitulé pluriel, le DDL est lié à une didactique de langue singulière, langue étrangère plus que langue seconde et certainement pas construction ou développement d'une compétence plurilingue et pluriculturelle.

Ce besoin se situe au niveau de la conceptualisation didactique, d'une réflexion et d'une conception nécessairement complexes et intégratrices, qui permettent, par exemple, de situer l'apprentissage d'une langue étrangère en contexte scolaire par rapport aux pratiques langagières diverses des apprenants et à la présence d'autres langues dans l'école, dont, au premier chef, la langue principale de scolarisation. C'est dans cette perspective qu'il convient d'inscrire l'économie d'un curriculum des langues dans le cursus éducatif. Mais il est clair aussi qu'il y a lieu de penser l'enseignement et l'apprentissage de chaque langue particulière en fonction de ses propres démarches et de ses propres contraintes. La didactique des langues passe par les didactiques de chaque langue. Les approches plurielles et l'éducation plurilingue ne se substituent pas aux méthodologies singulières des différentes langues mais se distribuent sur ces dernières dans l'économie d'ensemble du curriculum et ne prennent leur plein sens que si elles contribuent aussi à un meilleur apprentissage de chacune des langues particulières. Ainsi, didactique du français langue étrangère, didactique - par exemple - du portugais langue de scolarisation et didactique de la pluralité linguistique et culturelle, loin de s'opposer ou, pire, de s'ignorer ou de s'exclure l'une l'autre selon les contextes, seraient à penser comme complémentaires et nécessaires les unes aux autres. A sa manière et avant l'heure, quand Robert Galisson a introduit la distinction entre didactologie et didactique des langues-cultures, notamment avec son « Eloge de la didactologie/didactique des langues et des cultures (maternelles et étrangères) » de 1986, c'est dans cette voie englobante qu'il proposait d'avancer. Force est de constater qu'il n'a guère été entendu et encore moins suivi à l'époque. Et quand cette vision résolument plurielle a été développée par d'autres (avec il est vrai une approche plus intégratrice et une conception moins homogène du rapport entre langue et culture), les références à ses propositions (fût-ce pour s'en distinguer) ont été des plus rares.

**CFT** - Si, aujourd'hui, vous décidiez d'introduire de nouvelles vedettes dans le DDL, pouvez-vous, à titre d'exemple, nous indiquer trois de ces vedettes et expliciter le bien-fondé de votre choix ?

**DC** - Il y aurait évidemment des termes liés aux développements et innovations technico-pédagogiques dans la mesure où ces derniers ont été intégrés à la réflexion didactique (et non dans une perspective applicationniste) et une part plus grande serait faite (avec la même parenthèse) à des concepts relevant de la socio-linguistique. Mais c'est peut-être à un autre niveau de généralité que des vedettes importantes seraient à introduire. Je pense notamment à des entrées telles que « mobilité », « altérité », « médiation » qui traiteraient de notions aujourd'hui fréquemment mises en circulation dans le champ didactique, et à propos desquelles une clarification conceptuelle des usages qui en sont faits apparaît nécessaire.

**CFT** - Face aux développements les plus récents au sein de l'éducation aux langues-cultures, certains didactologues et/ou didacticiens se plaignent d'un retour en force de la linguistique appliquée dans le champ disciplinaire auquel le DDL s'est proposé de contribuer en termes de délimitation, d'autonomie, d'affirmation... scientifiques. Partagez-vous la perspective que l'on assiste à l'heure actuelle à un retour de ce champ à la linguistique appliquée ou d'une nouvelle invasion de ce champ par la linguistique appliquée ?

**DC** - Je ne crois pas à un retour de la linguistique appliquée non plus qu'à un risque majeur d'autres formes d'applicationnisme. Il y a quarante ans, le domaine alors en voie de constitution avait encore besoin de donner des preuves de respectabilité académique et scientifique en faisant en quelque sorte étalage de références empruntées à des disciplines établies et dont certaines - singulièrement la linguistique - avaient tenu le haut du pavé dans les sciences humaines. Encore s'agissait-il moins d'application de théories, de modèles ou de concepts forgés ailleurs que de contributions de disciplines autres à une construction autonome de la didactique des langues (position que Robert Galisson a toujours défendue, parlant de disciplines « contributrices »). Pour autant, même le DDL avait failli se présenter, comme je l'ai rappelé, sous l'égide de la linguistique appliquée (et de la méthodologie de l'enseignement des langues).

Cela étant dit, la délimitation du champ ne consiste pas à élever des murs avec les voisins. L'autonomie n'est pas l'autarcie. L'affirmation scientifique n'exige pas qu'on ignore ce que d'autres secteurs de recherche peuvent apporter qui permette d'étayer ou d'enrichir une telle affirmation. Le statut et la reconnaissance universitaires de la didactique des langues en France ont partie largement liée avec les sciences du langage. Son positionnement est différent dans d'autres pays et ce n'est pas sans incidence sur les circulations interdisciplinaires qui s'opèrent. Reste, à mon avis, que la proximité établie avec certaines branches des sciences du langage présente une sorte de cohérence non exclusive qu'il serait grave de remettre en cause « par principe ». A une double condition toutefois : que les

logiques de spécialisation des trajectoires de chercheurs ne conduisent pas à une fragmentation extrême qui entrainerait une multiplication des cloisonnements internes à la didactique elle-même ; et - autre condition - que ne resurgissent pas des enthousiasmes monomaniaques tels ceux qui accompagnent parfois l'intérêt pour un cognitivisme qui se réduirait à une base organique et physiologique.

**CFT** - Quelle perspective avez-vous des développements futurs du champ dont relève le DDL... pour les quatre décennies prochaines ? Pouvons-nous garder l'espoir d'avoir sous la main - fort prochainement - une édition renouvelée du DDL ?

**DC** - Si vous voulez bien m'en excuser, je me garderai de toute prévision. Ce n'est pas seulement le DDL qui a « pris » quarante ans ! Une chose est sûre : il n'y aura pas d'édition renouvelée du DDL, mais d'autres instruments de référence existent ou sont en projet. J'en ai mentionné certains. Ce qui paraît avéré, c'est un renouvellement générationnel et une augmentation importante du nombre des enseignants-chercheurs œuvrant en didactique des langues en français... en France. L'avenir d'une didactique « en français » et portant notamment sur les situations d'enseignement du/en français dépend aussi, bien certainement, du maintien et des avancées de cet enseignement dans le monde. Quelles que soient, à cet égard, les difficultés rencontrées dans tel ou tel pays, il n'y a pas matière à craindre l'avenir. Et il faut souhaiter, à la fois, des recherches contextualisées dans différents environnements, des formes de circulation et de mutualisation de tels travaux et un renforcement - qui se dessine - des dimensions historiques, critiques et épistémologiques de la réflexion didactique francophone. Beaucoup dépend aussi des possibilités de publication offertes aux jeunes ou moins jeunes chercheurs sur des supports francophones de portée internationale. A cet égard, il est clair que le remarquable dispositif que constituent les séries de *Revue Synergies du GERFLINT* contribue puissamment à ce soutien scientifique éditorial.

#### Note

1. R. Galisson, D. Coste (dir.).1976. *Dictionnaire de Didactique des Langues*. Paris : Hachette.